

Conditions de passage entre l'enseignement général, technique et professionnel ?

Voici, à titre indicatif, un aperçu des différentes possibilités de passage. Il est évident qu'un contact individuel est vivement souhaité afin d'évaluer les réelles implications d'une telle démarche.

Moyennant un avis favorable du Conseil d'Admission :

- ◆ Un élève ayant réussi une 2^{ème} Professionnelle peut envisager une 3^{ème} Général ou une 3^{ème} Technique de transition ou une 3^{ème} Technique de qualification à la condition de faire auparavant une année complémentaire dans le 1^{er} degré.
- ◆ Un élève ayant réussi une 3^{ème} Professionnelle peut envisager un retour dans l'Enseignement Général, le Technique de Transition, le Technique de Qualification ou Artistique à la condition de refaire sa 3^{ème}
- ◆ Un élève ayant réussi une 4^{ème} Professionnelle peut envisager un retour dans l'Enseignement Général, le Technique de Transition, le Technique de Qualification ou Artistique à la condition de refaire sa 4^{ème}
- ◆ Un élève ayant réussi une 6^{ème} Professionnelle peut envisager un retour dans l'Enseignement Général, le Technique de Transition, le Technique de Qualification ou Artistique à la condition de refaire sa 5^{ème}
- ◆ Un élève de 3^{ème} Général ou une 3^{ème} Technique de transition ou une 3^{ème} Technique de qualification peut passer en 4^{ème} professionnelle s'il a obtenu une AOA ou une AOB.
- ◆ Un élève de 4^{ème} Général ou une 3^{ème} Technique de transition ou une 3^{ème} Technique de qualification peut passer en 4^{ème} professionnelle s'il a obtenu une AOA ou une AOB.
- ◆ Un élève ayant réussi une 5^{ème} Technique ou Artistique de qualification peut passer dans une 6^{ème} Professionnelle d'orientation identique ou correspondante.